



DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le :	22 février 2001
TITRE :	Suppléance : personnel de soutien	Révisée le :	12 juin 2026

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Il importe d'indiquer dans quelles circonstances il faut faire appel à des suppléants pour remplir les fonctions du personnel de soutien afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles, des bureaux administratifs ainsi que d'assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel.

POLITIQUE

Le Conseil scolaire du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) entend remplacer le personnel de soutien selon certaines dispositions.